

Statement

Minister for
External Relations
and International
Development



Déclaration

Ministre des
Relations extérieures
et du développement
international

91/23

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE L'HONORABLE MONIQUE LANDRY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL,

À L'OCCASION DU LANCEMENT

DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION

AUX SERVICES CONSULAIRES

VANCOUVER (Colombie-Britannique)

Le 25 avril 1991

Mesdames et Messieurs, chers collègues, distingués invités et représentants des médias,

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour annoncer le lancement du Programme de sensibilisation aux services consulaires, intitulé «Bon voyage, mais...».

Étant donné les liens qui l'unissent aux pays de la région du Pacifique et d'ailleurs, la magnifique ville de Vancouver est un endroit idéal pour faire un exposé sur les services consulaires offerts aux Canadiens à l'étranger.

Je tiens tout d'abord à souligner que le programme vise deux objectifs : améliorer les services consulaires fournis aux Canadiens et informer ceux-ci sur les diverses fonctions consulaires remplies par le Ministère.

De cette façon, il est possible de susciter chez les Canadiens des attentes réalistes envers nos services consulaires et de leur faire prendre conscience des responsabilités qu'ils doivent assumer lorsqu'ils voyagent à l'étranger.

Je sais que les services consulaires sont essentiels aux Canadiens qui voyagent à l'étranger. En fait, tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, associent les Affaires extérieures aux services consulaires.

Nous pouvons être fiers selon moi des efforts menés en leur faveur par nos fonctionnaires, tant au pays - par l'intermédiaire des 21 bureaux des passeports répartis d'un bout à l'autre du Canada - que dans les 105 missions à l'étranger.

Il s'agit là non pas de haute diplomatie, mais d'une tâche journalière qui consiste à assurer le bien-être des citoyens ordinaires dans tous les autres pays.

Ainsi, au moment où je vous parle, les employés de l'ambassade du Canada au Costa Rica prêtent assistance aux Canadiens touchés par le récent tremblement de terre.

Toutefois, il y a parfois des risques. Les Canadiens sont au fait des efforts menés par notre mission en Chine, après les événements de la place Tienanmen, par notre mission en Jamaïque, après l'ouragan Gilbert et, tout récemment, par nos missions à Bagdad et au Koweït, pour rapatrier des centaines de Canadiens.

Pour accomplir ces tâches, ils doivent parfois affronter dangers et privations.

Je me réjouis que l'ambassadeur du Canada en Iraq, M. Chris Poole, soit des nôtres ce matin.

Les agents diplomatiques canadiens se sont très bien acquittés de leurs tâches, sans fanfare. En outre, ils ont aidé les citoyens d'autres pays.

Après que la plupart des étrangers eurent été évacués du Koweït, les ministres des affaires étrangères de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis ont tous remercié les fonctionnaires canadiens pour leurs efforts en faveur de leurs citoyens.

Chaque année, nos compatriotes effectuent 80 millions de voyages à l'extérieur du pays, soit pour des vacances, soit pour des raisons professionnelles. Les voyages à l'étranger sont devenus monnaie courante. Le monde extérieur semble beaucoup moins étranger qu'autrefois.

Il reste que, chaque fois qu'ils quittent leur pays, les Canadiens laissent derrière eux les systèmes sociaux, juridiques et politiques auxquels ils sont habitués. Ils laissent aussi derrière eux les nombreux droits que nous tenons pour acquis et qu'ailleurs, trop souvent, on ne connaît même pas.

À l'étranger, les règles peuvent être très différentes. Il en va de même des coutumes, des lois et des pratiques médicales. En outre, le voyageur s'expose constamment à toutes sortes de risques - maladie, décès, désastre naturel ou crise politique.

Des situations qui ne se produisent jamais ici peuvent être courantes à l'étranger, et des situations courantes ici peuvent aboutir à des crises là-bas.

Voilà la réalité avec laquelle doivent composer les agents consulaires du Ministère. Les services consulaires sont offerts dans plus de 100 missions à l'étranger, sur tous les continents, ainsi que par 52 consuls honoraires et 12 missions australiennes, avec lesquelles nous avons établi de précieux liens.

L'an dernier seulement, le ministère a fourni plus de 600 000 services ou réponses de nature consulaire. Il s'agissait notamment :

- de près de 3 000 demandes de renseignements sur la situation de Canadiens;
- de plus de 1 100 cas de décès de Canadiens à l'étranger;
- de plus de 600 cas de garde d'enfant;
- de 300 cas de rapatriement;

- de 2 000 cas d'hospitalisation de Canadiens à l'étranger;
- de plus de 900 cas de détention de Canadiens à l'étranger.

En 1990, le ministère, représenté par les bureaux des passeports répartis d'un bout à l'autre du Canada et par nos missions à l'étranger, a délivré plus de 1,2 million de passeports - soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'année précédente.

Les risques de mésaventure sont aussi présents à l'étranger qu'au pays.

On peut toutefois les réduire au minimum. Il s'agit de prendre des précautions élémentaires - avoir des documents en règle, souscrire une assurance-maladie lorsque c'est nécessaire, veiller à obtenir les vaccins voulus et s'inscrire auprès de nos missions s'il est recommandé de le faire.

Il faut aussi savoir ce que nos missions peuvent faire dans les situations difficiles, par exemple :

- aider les Canadiens à obtenir une consultation professionnelle en cas de problèmes juridiques ou médicaux;
- aider les Canadiens gravement malades à rentrer au pays;
- en cas de décès à l'étranger, aider au rapatriement de la dépouille ou à l'enterrement sur place;
- délivrer des passeports de remplacement, lorsque le passeport original a été perdu ou volé;
- émettre des avis à l'intention des voyageurs en cas de guerre civile ou de désastre naturel, et faciliter l'évacuation des Canadiens si nécessaire.

Ce sont là quelques-uns des nombreux services que nous offrons.

S'ils connaissent ces services, les Canadiens peuvent voyager à l'étranger dans des conditions plus sûres.

Toutefois, ils doivent aussi connaître les limites des services que nous pouvons offrir ou de l'influence que nous pouvons exercer. Il appartient aux Canadiens eux-mêmes de prendre les précautions nécessaires lorsqu'ils voyagent à l'étranger.

Nos missions ne sont pas des banques; elles ne peuvent payer les factures ni encaisser des chèques ou prêter de l'argent. Ce ne sont pas des agences de voyages; elles ne peuvent prendre des arrangements sur demande. Ce ne sont pas non plus des cabinets d'avocats; elles ne peuvent offrir des conseils juridiques, fournir des cautions ou payer des amendes. Enfin, elles n'ont pas pour fonction d'aider les Canadiens à trouver du travail à l'étranger.

Nombre de ces limites procèdent du simple fait que, dans un pays étranger, les Canadiens sont assujettis aux lois qui y sont en vigueur.

Ici même, au Canada, nous tenons à ce que la loi s'applique à tous. Nous ne souffririons aucune ingérence de l'extérieur.

Il en va de même des autres pays.

Nous pouvons ne pas aimer leurs lois, les trouver trop strictes ou injustes, mais ce sont les lois qui s'appliquent là-bas et que les Canadiens doivent respecter.

Quelque 450 Canadiens sont actuellement emprisonnés à l'étranger, triste fait que nous déplorons. Certains attendent des années avant d'être cités à procès, d'autres sont soumis à de terribles conditions.

Les cellules sont parfois primitives, exposées aux éléments et surpeuplées.

Ceux qui commettent sciemment des crimes doivent assumer les conséquences de leurs actes.

D'autres transgressent la loi par ignorance ou irresponsabilité.

Les agents consulaires peuvent visiter ces Canadiens en prison et chercher à s'assurer qu'ils sont traités équitablement selon les lois locales.

Toutefois, c'est souvent tout ce que nous pouvons faire.

C'est la réalité.

Les délits liés à la drogue posent un problème particulier. Beaucoup trop de Canadiens se morfondent dans les prisons étrangères pour cette raison. Certains n'ont que 16 ans.

Les Canadiens doivent être conscients qu'à l'étranger, ils s'exposent à des peines sévères et que, souvent, il y a peu de recours une fois rendu le verdict de culpabilité. En 1986, par exemple, deux jeunes Australiens ont été exécutés à l'étranger

pour des crimes liés à la drogue, malgré les nombreuses représentations faites par leur gouvernement.

Le passeport canadien n'est pas un laissez-passer pour le crime ni une police d'assurance contre une condamnation.

La meilleure façon de se protéger, et de loin, c'est de bien connaître les lois étrangères et de les respecter.

Les agents consulaires ont à résoudre des problèmes bien humains. Ils doivent faire preuve de compassion et vivent parfois des moments extrêmement pénibles. Combien d'entre nous, par exemple, aimeraient avoir à identifier les restes d'un voyageur canadien? Combien d'entre nous resteraient impassibles en allant visiter un jeune Canadien qui vient d'être condamné à une longue peine pour avoir eu un moment d'égarement dans une affaire de drogue?

Nous devons tenir le travail consulaire pour ce qu'il est le plus souvent - c'est-à-dire la vie dans les tranchées du monde diplomatique.

Le Programme de sensibilisation aux services consulaires que j'annonce aujourd'hui a pour but d'informer les Canadiens des limites de ce que nous pouvons faire et de décrire les services que nous offrons. En sachant ce que nous ne pouvons pas faire, les Canadiens devraient être mieux à même de prendre les moyens nécessaires pour assurer leur bien-être. Et en sachant ce que nous pouvons faire, ils permettront aux missions de les aider de manière plus efficace.

Dans les mois à venir, le Ministère s'emploiera à faire en sorte que les Canadiens aient des attentes réalistes envers nos services consulaires et qu'ils sachent quelles précautions ils doivent prendre lorsqu'ils voyagent à l'étranger.

Cette tâche n'incombe pas seulement au gouvernement. Je me réjouis que, pour la première fois, l'industrie touristique collabore avec nous pour informer les Canadiens sur les moyens à prendre pour voyager en toute sécurité à l'étranger. Jusqu'ici, American Express Canada, les Lignes aériennes Canadien International, NationAir, l'Alberta Blue Cross, l'Ontario Blue Cross et la Medical Services Association of British Columbia se sont associés à nos efforts.

Je suis heureuse que plusieurs représentants de ces entreprises et organismes aient pu être des nôtres aujourd'hui.

Nous comptons étendre cette collaboration à d'autres éléments de l'industrie touristique une fois que le Programme de sensibilisation aux services consulaires sera bien engagé.